

Certificat médical

*Dans le cadre des articles 27, 28 et 29 des Règlements Sportifs.
Pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du Sport*

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

Né (e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique sécurité sportive et des sports suivants.

Fait à _____, le ____ / ____ / 20__



Signature du médecin

Cachet du Médecin

L'article 1 du décret du 24 août 2016 relatif au certificat médical rend obligatoire la réponse à un questionnaire de santé lors du renouvellement annuel et sans licence sportive.

Cette obligation débute à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Dans l'attente, cette fiche reste d'actualité.

Les organisateurs d'activités de sports de loisirs ou d'entretien peuvent exiger des certificats médicaux pour participer à leurs activités. Par exemple, pour de simples randonnées. Ce n'est pas une obligation légale mais une condition liée aux **assurances** signées par ces organisateurs.

Celui-ci ne doit pas indiquer une aptitude générale au sport. Il doit juste certifier l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné.

Les organisateurs d'activités de sports de loisirs ou d'entretien peuvent exiger des certificats médicaux pour participer à leurs activités. Ce n'est pas une obligation légale mais une condition liée aux **assurances** signées par ces organisateurs.

Celui-ci ne doit pas indiquer une aptitude générale au sport. Il doit juste certifier l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné.

« Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. » (Article 29)